



MUNICIPALITÉ DE

**SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

Formulaire officiel

**FORMULAIRE DE DEMANDE  
DE PERMIS DE FEU**

(DIVISION DE LA PRÉVENTION)

DATE DE LA DEMANDE : .....

<b>SECTION 1 – TYPE DE FEU</b>		
RELIÉ AU DÉBOISEMENT <input type="checkbox"/> FÊTE POPULAIRE <input type="checkbox"/> FEU DE PLEIN AIR ANNUEL <input type="checkbox"/>		
<b>SECTION 2 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>		
<b>REQUÉRANT</b>		
Nom :		Prénom :
Adresse :		Téléphone :
Ville :	Code postal :	Courriel :
<b>PROPRIÉTAIRE (À COMPLÉTER SI DIFFÉRENT DU REQUÉRANT)</b>		
Nom :		Prénom :
Adresse :		Téléphone :
Ville :	Code postal :	Courriel :
<b>SECTION 3 – RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES</b>		
Adresse du feu :		
Date du feu :	Si c'est un permis annuel <input type="checkbox"/> Date de début :	
Heure début :	Dimension prévue de l'aire de feu :	
Heure fin :	Périmètre : Urbain <input type="checkbox"/> Non urbain <input type="checkbox"/>	
Matériaux de brûlage : Bois <input type="checkbox"/> Branches <input type="checkbox"/> Autres :		

### **SECTION 3 – RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES (SUITE ...)**

Moyen de délimitation de l'aire de feu : Pierres  Tranchée  Autres :

Moyens d'extinction disponibles : Extincteur  Boyau de jardin  Autres :

### **SCHÉMA MONTRANT LA PROPRIÉTÉ**

LES BÂTIMENTS, L'EMPLACEMENT DE LA MISE À FEU DES PIÈCES PYROTECHNIQUES,  
POINTS D'EAU, ZONES DE FORÊT, ETC :

### **SECTION 5**

*L'ABSENCE DES DOCUMENTS DEMANDÉS ENTRAÎNERA UN DÉLAI DANS L'ÉMISSION DU PERMIS.*

#### **ÉLÉMENTS À FOURNIR AVEC LA DEMANDE :**

- L'autorisation écrite du propriétaire si le requérant n'est pas le propriétaire
- Trois photos prises à des angles différents montrant le lieu et l'emplacement du feu

## ***INSTRUCTIONS ET CONDITIONS POUR UNE DEMANDE DE PERMIS DE FEU***

### **SECTION 1 - TYPE DE FEU**

**RELIÉ AU DÉBOISEMENT :** le fait de brûler des branches, des racines et d'autres pièces d'arbres ou d'arbustes résultant de déboisement ou de défrichage pour des fins de construction, d'ouverture de rue, de mise en culture ou de nettoyage d'un terrain.

**Dimension maximale :** 1.5 mètre carré x 1 mètre de hauteur.

**Durée :** 10 jours entre 8 h et 18 h chaque jour.

**FÊTE POPULAIRE** : événement festif privé ou public, se déroulant à l'extérieur et d'intérêt pour un groupe de personnes, un quartier ou une organisation.

**Dimension maximale** : Après analyse du dossier.

**Durée** : Une journée entre 8 h et 23 h.

**FEU DE PLEIN AIR ANNUEL** : toute autre demande de permis de feu visant à autoriser une aire fixe de feu pour une propriété située sur le territoire de la Municipalité.

**Dimension maximale** : 1 mètre carré x 1 mètre de hauteur.

**Durée** : Permanent entre 8 h et 23 h. Sous réserve de la réglementation

## **SECTION 2 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU REQUÉRANT**

- Inscrire le nom et le prénom **du requérant**, son adresse, le téléphone et courriel si disponible.
- Inscrire le nom et coordonnées **du propriétaire du terrain** visé par la demande.
- Si le propriétaire est le requérant, indiquer IDEM.

## **SECTION 3 - RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES**

- Inscrire l'adresse de la propriété visée par le feu. Si elle est identique à celle du propriétaire, indiquer IDEM;
- Indiquer la date prévue pour faire le feu. S'il s'agit d'une demande de permis de feu annuel, ne rien écrire et compléter en indiquant la date prévue du premier feu à titre indicatif. Chaque feu doit se faire en respectant l'horaire indiqué dans la section 1;
- Pour les feux de déboisement ou de fête, indiquer l'heure de début et de fin du feu qui doit respecter l'horaire inscrire dans la section 1 ;
- Indiquer la dimension de l'aire de feu ou du poêle visé par la demande, indiquer de quelle façon est délimitée l'aire de feu et quel est le moyen d'extinction prévu.
- Indiquer le type de matériau de brûlage que vous utilisez ;

## **SECTION 5 - DOCUMENTS**

*Ne pas oublier de joindre les documents demandés à la section 5. L'absence de documents requis entraîne un délai supplémentaire au délai de sept (7) jours prévu pour l'étude de la demande.*

## **SECTION 6 – INSTRUCTIONS AU DÉTENTEUR (REQUÉRANT) D'UN PERMIS DE FEU**

*L'émission du présent permis de feu est conditionnel au respect des règles suivantes :*

1. Le détenteur doit vérifier auprès de la SOPFEU ([www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca)) l'indice de feu ou en appelant au **(819)-843-1935**. Ne pas allumer si l'indice est élevé ou très élevé.
2. Le détenteur doit vérifier la vitesse du vent. Ne pas allumer si le vent est supérieur à 20 Km/h. Données : [http://www.weatheroffice.gc.ca/city/pages/qc-83\\_metric\\_f.html](http://www.weatheroffice.gc.ca/city/pages/qc-83_metric_f.html) ou en appelant au : **(819)-564-5702**.
3. Le détenteur du permis doit s'assurer que la dimension du feu n'excède pas 1m<sup>2</sup> de superficie et 1m de hauteur, et ce en tout temps pour les feux de plein air permanent et respecter les dimensions autorisées pour les autres types de feu;
4. Le détenteur du permis doit s'assurer que les lieux du feu sont délimités de façon à empêcher sa propagation, notamment par la pose de pierres.
5. Le détenteur doit respecter les règles de durée du permis et les heures autorisées pour allumer un feu.

*Pendant le feu :*

1. Le détenteur du permis doit avoir, dans un rayon de vingt (20) mètres du feu, un moyen d'extinction en quantité suffisante pour maîtriser ou faire cesser le feu et prévenir tout danger d'incendie.
2. Le détenteur du permis ne peut laisser brûler que des matériaux naturels tels que des branches, du bois non peint et non traité, etc.
3. Le détenteur du permis doit s'assurer que la fumée et les cendres provenant du feu, pendant et après, ne se répandent pas sur la propriété d'autrui.
4. Le détenteur doit en tout temps avoir une personne en charge sur les lieux du feu. *Après le feu :*

1. La personne responsable du feu doit s'assurer que le feu soit complètement éteint avant de quitter les lieux.
2. La personne responsable doit révéifier le site du feu 1 heure après l'extinction du feu.

*Le détenteur peut nommer une autre personne responsable lors d'un feu, mais il demeure responsable des conditions et restrictions à respecter concernant le permis.*

**TOUT MANQUEMENT AUX CONDITIONS DU PRÉSENT PERMIS ENTRAÎNERA SA RÉVOCATION SUR LE CHAMP ET SANS PRÉAVIS**

Pour obtenir de l'aide ou autres renseignements, joignez l'agent de prévention au 819-843-1935  
ou par courriel : [preventionniste@sainte-catherine-de-hatley.ca](mailto:preventionniste@sainte-catherine-de-hatley.ca)

Transmettez votre demande par le courriel ou par courrier à :  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley 35, chemin North Hatley C.P. 30 (Québec) J0B1W0

**PRÉVOIR UN DÉLAI DE 7 JOURS À COMPTER DE LA RÉCEPTION DE LA DEMANDE COMPLÈTE POUR TRAITER LA DEMANDE.**

*«Je confirme avoir pris connaissance des instructions et conditions annexées et je m'engage à respecter les exigences et normes concernant le permis de feu demandé.» (Section 6)*

**SIGNATURE :**

.....  
Requérant

.....  
Date

ÉMIS LE : 2009-08-24

REVISÉ : 2009-09-01